

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 21 septembre 2022

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 1

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

**GENS DU
VOYAGE**

MM. M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

**AMENAGEMENT
DE TERRAINS
FAMILIAUX
LOCATIFS A
BELLERIVE SUR
ALLIER**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – M. MARIEN - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – F. SZYPULA – S. BAUD - O. ROYER - T. WIRTH - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-
Préfecture le : 27/09/2022*

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

*Publiée ou notifiée le :
27/09/2022*

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, et sa circulaire d'application UHC/IUH/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001,

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et plus particulièrement la compétence de la communauté d'agglomération en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu le Programme Local de l'Habitat (2020-2025), adopté le 05 décembre 2019, et plus particulièrement la fiche action N° 8 concernant l'accueil et la sédentarisation des gens du voyage au sein de l'agglomération de Vichy,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Allier (2021-2027) prescrivant « *la création de terrains familiaux locatifs sur la commune de Bellerive-sur-Allier, d'une capacité cumulée de 8 places de caravanes* » et précisant que « *le nombre de places pourra être ajusté le cas échéant en fonction de l'affinement des préconisations de la MOUS* »,

Vu la Mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), engagée en 2019 par Vichy Communauté, ayant pour objet l'élaboration d'un programme de relogement pour les gens du voyage qui occupent depuis plusieurs années un terrain du CCAS de Bellerive sur Allier situé en zone inondable dans le secteur de la Boucle des Isles, et dont les ressources sont extrêmement précaires,

Considérant que le terrain familial locatif est la forme d'habitat la plus courante et la plus adaptée aux besoins de sédentarisation des gens du voyage,

Considérant qu'en application du décret N°2019-1478 du 26 décembre 2019, un terrain familial locatif se compose d'une pièce de vie d'environ 30m² comprenant une salle d'eau et des sanitaires, une superficie d'au moins 150 m² pour le stationnement des véhicules et des caravanes ; que le terrain sera clôturé et paysagé pour une bonne insertion dans le tissu existant,

Considérant que l'opération prévue chemin de la Prat (parcelle cadastrée AS 194) sur la commune de Bellerive- sur-Allier consiste à aménager quatre terrains familiaux locatifs d'une capacité totale de 10 places de caravanes ; que l'équipement sera mitoyen du futur centre technique municipal de la commune,

Considérant qu'il sera mis en place une gestion locative de proximité par Vichy Communauté comme pour les aires d'accueil,

Considérant que les occupants des terrains familiaux locatifs devront s'acquitter d'un loyer,

Considérant qu'un accompagnement social des familles sera également mis en place par le conseil départemental de l'Allier, notamment pour les soutenir notamment dans leur gestion budgétaire, mais aussi pour les sensibiliser aux droits et obligations d'un locataire, etc,

Considérant que cet aménagement permettra de reloger la moitié des familles actuellement sédentarisées sur le terrain du CCAS de Bellerive-sur-Allier qui se situe dans la Boucle des Isles,

Considérant que l'aménagement de terrains familiaux locatifs peut être subventionné par l'Etat, par le conseil départemental, et par la caisse d'allocations familiales,

Considérant que l'Etat et le Département ont validé la réalisation de cette opération d'aménagement lors du comité de pilotage du 1^{er} décembre 2021,

Vu le budget prévisionnel de l'opération,

Dépenses	525 000 € HT	Recettes	montant	
		Etat	168 000 €	32%
		Département	45 730 €	8.70%
		Caf	50 000 €	9,50%
		Vichy Communauté	261 270 €	49,80%
		Total	525 000 €	100%

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus relatif à l'opération d'aménagement de quatre terrains familiaux locatifs d'une capacité cumulée de 10 places de caravanes sur la commune de Bellerive-sur-Allier,
- D'autoriser le président à déposer et à signer tous documents concernant les demandes de subvention, et à lancer les marchés de travaux correspondants,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 21 septembre 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
 DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
 433998903, CN=Certinomis - Easy
 CA
 Raison : J'ai approuvé ce document.
 Emplacement : A vichy
 Date : mardi 27 septembre 2022
 09:29:42

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - GENS DU VOYAGE - AMENAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX
LOCATIFS A BELLERIVE SUR ALLIER

.....
Date de décision: 21/09/2022

Date de réception de l'accusé 27/09/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 21SEPT2022_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220921-21SEPT2022_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20220921-21SEPT2022_1-DE-1-1_1.pdf
)